



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 076 spécial publié le 18 mai 2022

Sommaire affiché du 18 mai 2022 au 17 juillet 2022

SOMMAIRE

DRCL

- Arrêté n°2022-PREF-DRCL-233 du 18 mai 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Tigery
- Arrêté n°2022-PREF-DRCL-234 du 18 mai 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Soisy-sur-Ecole

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

- Arrêté N°96/2022/SPE/BAT du 18 mai 2022 portant modification de l'arrêté n°325/2020/SPE/BAT du 18 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales de la commune d'ITTEVILLE



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau des Élections et du
Fonctionnement des Assemblées

ARRETE n°2022–PREF–DRCL-233 du 18 mai 2022

Modifiant l'arrêté n°2020–PREF–DRCL-664 du 04 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Tigery

Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L.19 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022-PREF-DCPPAT-BCA-032 du 18 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires modifiée par l'addendum du 04 février 2021 ;

VU l'arrêté n°2020–PREF–DRCL-664 du 04 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Tigery ;

VU la demande d'ajout d'un conseiller municipal suppléant de la commune en date du 16 mai 2022 ;

VU l'ordonnance du 16 mai 2022, demandant le remplacement du représentant du tribunal judiciaire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en vue de la tenue de la prochaine réunion de la commission de contrôle, de faire droit à cette demande ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de l'Essonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: L'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DRCL-664 du 04 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Tigery est modifié, ainsi qu'il suit (*modification en gras*) :

Madame Magali CHAPET, Conseillère municipale

Madame Nathalie LESCANE, Conseillère municipale suppléante

Monsieur Roger AUBERT, Délégué de l'administration

Madame Evelyne MAROT épouse NEPPER, Déléguée du Tribunal Judiciaire

Article 2 :

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

Article 3 :

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de l'Essonne et le maire de la commune de Tigery sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,
La directrice de la direction des relations
avec les collectivités locales,



Laurence BOISARD

ARRETE n°2022-PREF-DRCL- 234-du 18 mai 2022.

Modifiant l'arrêté n°2020-PREF-DRCL-145 du 25 février 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Soisy-sur-Ecole

Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L.19 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022-PREF-DCPPAT-BCA-032 du 18 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires modifiée par l'addendum du 04 février 2021 ;

VU l'arrêté n°2020-PREF-DRCL-145 du 25 février 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Soisy-sur-Ecole ;

VU la demande d'ajout d'un conseiller municipal suppléant par la commune en date du 16 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en vue de la tenue de la prochaine réunion de la commission de contrôle, de faire droit à cette demande ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de l'Essonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: L'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DRCL-145 du 25 février 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Soisy-sur-Ecole est modifié, ainsi qu'il suit (*modification en gras*) :

Conseillers municipaux titulaires :

Monsieur Réginald DUJARDIN
Madame Nora RAMAHEFASOLO
Monsieur Olivier HAMEL

Monsieur Hervé BESSON
Madame Anne-Sophie HÉRARD

Conseillers municipaux suppléants :

Monsieur Alain RUELLÉ

Article 2 :

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

Article 3 :

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de l'Essonne et le maire de la commune de Soisy-sur-Ecole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,
La directrice de la direction des relations
avec les collectivités locales,



Laurence BOISARD

Bureau de l'Animation Territoriale

ARRÊTÉ
n° 36 /2022/SPE/BAT du 18 MAI 2022
portant modification de l'arrêté n° 325 /2020/SPE/BAT du 18 octobre 2020
portant nomination des membres de la commission de contrôle
pour la révision des listes électorales pour la commune d'Itteville

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L 19 ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 31 août 2020 portant nomination de Monsieur Christophe DESCHAMPS, en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-PREF-DCPAT-BCA-066 du 21 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DESCHAMPS, Sous-Préfet d'Étampes ;

VU l'instruction ministérielle relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet d'Étampes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

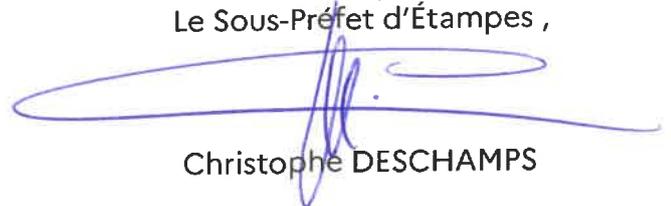
L'arrêté n° 325/2020/SPE/BAT du 18 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune d'Itteville est modifié conformément à la liste ci-dessous.

Monsieur LAMBERT Gérard, conseiller municipal
Madame DELPLANCHE Nadège, conseillère municipale
Madame GUILLAUME Annie, épouse SAUZET, conseillère municipale
Monsieur SPADA Alexandre, conseiller municipal
Madame RACT-MADOUX Daphné, conseillère municipale

Article 2 :

Le Sous-Préfet d'Étampes, le maire de la commune d'Itteville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Étampes ,



Christophe DESCHAMPS